



L'an deux mille vingt-trois le 9 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony
M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick -

Excusé(s) : M. ORY Denis – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait 46 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 46

Date d'affichage : 15 Février 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

TOURISME

05/02/2023

CESSION DE FONCIER AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE MOIVRONS

M. Franck DIEDLER, vice-président au Tourisme, rappelle que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a acquis un ensemble parcellaire auprès de la SNCF, et correspondant à l'emprise de la voie verte de la Mauchère sur la commune de Moivrons (délibération du 27 novembre 2019).

La commune de Moivrons a manifesté son intérêt pour l'acquisition de deux ensembles parcellaires, dont la CCSGC n'a pas l'utilité :

- les parcelles A544 (150m²) et A545 (485m²)
- et une emprise évaluée à 7455m² sur la parcelle A579 (9655m²) en bordure de voie verte.

L'emprise inoccupée par la voie verte sur la parcelle A579 pourrait en effet faire l'objet d'un projet d'aménagement d'intérêt communal.

L'évaluation de la valeur vénale de cette parcelle a été fixée à 0,23 euros/m² par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, soit un prix de vente de 1714,65 euros.

La commune s'est engagée à prendre à sa charge les frais de notaire et de géomètre en cas de bornage éventuel.

Il est donc proposé :

- de réaliser un acte en la forme administrative pour la cession à l'euro symbolique des parcelles A544 et A545,
- de procéder à la vente par notaire pour l'emprise sur la parcelle A579

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** la cession à l'euro symbolique des parcelles A 544 et A545,
- **Valide** la cession d'une emprise foncière de 7455m² sur la parcelle A579 au prix de 1714,65 €.
- **Autorise** le président à signer l'ensemble des documents concernant ces transactions foncières entre la CCSGC et la commune de Moivrons



CLAUDE THOMAS
2023.02.15 09:46:49 +0100
Ref:20230214_153801_1-1-O
Signature numérique
le Président